

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valérieane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

#### ABSENTS ET EXCUSES :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMÉR
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M. Julien DUBOIS

#### POUVOIRS :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

### **OBJET : PARTENARIAT CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES LANDES : CONVENTION**

Dotée de la compétence en matière de développement économique, en faveur notamment du commerce et de l'artisanat de proximité, la communauté d'agglomération du Grand Dax, ainsi que la ville de Dax avec l'opération nationale Cœur de ville, sont engagées dans des projets structurants pour développer le tissu économique du territoire.

Dans ce cadre, les collectivités souhaitent bénéficier du soutien de la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes pour les projets des domaines de l'artisanat et des services de son ressort (territoire du Grand Dax) et contractualiser un partenariat dans le cadre d'une convention tripartite.

#### Contexte

Les chiffres clés de l'artisanat sur le territoire du Grand Dax (source chambre de métiers et de l'artisanat des Landes au 31 décembre 2017) :

Le territoire de l'agglomération du Grand Dax compte 1 207 artisans répartis comme suit :

- 127 entreprises alimentaires (ex : boulangerie, boucherie, conserverie etc...),
- 453 entreprises du bâtiment,
- 146 entreprises de production (ex : fabrication dans les secteurs du bois, de l'ameublement, fabrication de métaux, les imprimeries etc...),
- 481 entreprises dans les services (ex : coiffeurs, fleuristes, déménageurs, les activités de réparation...).

En 2017, on comptabilise 176 immatriculations d'entreprises artisanales et 134 radiations ce qui représente un solde de 47 entreprises créées.

Ces chiffres illustrent le dynamisme économique du territoire du Grand Dax qui se place en troisième position après les territoires du sud des Landes et de Biscarrosse pour la création d'entreprises.

La convention de partenariat entre la ville de Dax, la communauté d'agglomération du Grand Dax et la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes :

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat pour aider à maintenir, renforcer et développer l'offre de service artisanale sur le territoire du Grand Dax et ses 20 communes.

Elle fixe les modalités de mise en œuvre d'un appui spécifique et territorialisé sur le périmètre de l'agglomération du Grand Dax et ce dans le cadre des missions relevant des compétences et responsabilités de la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes.

La présente convention fixe le cadre d'une action partenariale étroite entre les services économiques de la ville de Dax, de la communauté d'agglomération du Grand Dax et de la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes, au service des porteurs de projet et des entreprises du territoire.

Cette collaboration a comme enjeu central une meilleure valorisation commune des actions des trois structures pour un accompagnement optimal des artisans. Elle porte sur les différents axes définis ci-dessous :

- La veille économique sur le territoire : réalisation d'un diagnostic de l'activité artisanale sur le Grand Dax et la ville-centre (Cœur de ville) et mise en place d'un observatoire de la vitalité des entreprises artisanales (création, cession et reprise d'entreprises artisanales).
- La création, reprise et transmission d'entreprises : accompagnement à l'installation de porteurs de projet, des repreneurs et des cédants sur le territoire.
- Le développement des entreprises : accompagnement des entreprises dans leurs projets structurants (emploi et ressources humaines, investissement, stratégie globale, dynamique commerciale, point de vente, aspects organisationnels, réglementation, immobilier...).
- La formation des artisans (et du conjoint collaborateur) : proposer une offre de formations transversales et techniques aux entreprises.
- La mise en place partenariale d'actions de promotion et de valorisation de l'artisanat local : valorisation des métiers et savoir-faire artisanaux (métiers de bouche, métiers d'art...).
- La participation aux évènements valorisant les actions de promotion économique du territoire.

La convention est signée pour une durée de 4 ans.

Durant cette période et concernant les missions afférentes (cf. article 4 de la convention), la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes s'engage à mobiliser du temps au titre de ses missions de service public. Les moyens humains des trois collectivités seront également mobilisés pour animer cette convention.

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOUI, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la convention de partenariat de développement territorial entre la ville de Dax, la communauté d'agglomération du Grand Dax et la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes,

AUTORISE Madame le Maire à signer la dite convention et tout document en lien avec ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20190221-23-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 22 Février 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».